

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR - (N° 812)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF6

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 133-1-1, les mots : "du dispositif de sécurité personnalisé" sont remplacés par les mots : "des données de sécurité personnalisées" ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.